OBSERVATOIRE DE LA LIBERTÉ DE CRÉATION





Gene Daniel LEVOFF et Michael SHAPIRO **ITunes France** 7 place d'Iéna CS 81626



75773 Paris 16



Objet : Cas de censure.

Paris, le 15 février 2017



Messieurs,



L'Observatoire de la liberté de création, créé en 2002 au sein de la Ligue des droits de l'Homme, s'est donné pour tâche de lutter contre toute forme de censure en matière de création artistique. Nous souhaitons attirer votre attention sur un cas particulièrement inquiétant qui s'abrite derrière des règles tacites d'ITunes pour exiger d'un auteur des changements significatifs dans ses productions. Nous ne doutons pas que votre société, attachée à la liberté d'expression et de création sur Internet, ne dissipe rapidement ce malentendu et confirme qu'elle ne pratique ni directement, ni indirectement aucune censure de la création artistique.



Les éditions Campioni ont produit un album CD d'Yves-Ferdinand Bouvier intitulé Mots zarbes et bite au vent. Il s'agit de chansons françaises sur l'enfance et la nostalgie de l'enfance. L'illustration choisie pour la pochette est une photo prise jadis par la mère de l'auteur-interprète et le montrant bébé, jouant nu dans une piscine. Cette pochette n'a bien entendu rien de pornographique ni de pédophilique, même si elle correspond scrupuleusement au jeu de mots du titre, « bite au vent ». Elle a été acceptée sans aucun problème par les librairies et figure sans la moindre censure sur leur site, ainsi que sur le catalogue en ligne de la Bibliothèque en convaincra facilement.



nationale de France. Une simple requête sur un moteur de recherche vous



Pour autant, il a été impossible de commercialiser la version numérique, les



distributeurs exigeant préalablement le changement de la pochette. Ils s'abritent pour cela derrière des règles que vous auriez fixées. « Il n'est en effet pas possible de faire figurer un enfant nu sur une pochette »; « Après vérification, la pochette de la sortie Mots zarbes et bite au vent ne sera pas acceptée par lTunes, nous ne pouvons malheureusement rien faire ». Au mieux l'un d'eux a-t-il proposé une sortie restreinte... excluant lTunes! Cette excuse, vous en conviendrez, est tout à fait fallacieuse : vous avez en effet commercialisé sans la censurer la célèbre pochette de Nervermind, du groupe Nirvana, montrant un bébé tout aussi nu et explicitement masculin.

Nous ne pourrions, pas plus que l'auteur ni l'éditeur, comprendre une telle discrimination entre deux œuvres également respectables et sincères.



la S R F société des réalisateurs



L'image en question fait partie intégrante de l'expression de l'artiste. Elle représente pour lui « l'enfance dans ce qu'elle a de plus pur et de plus beau : l'innocence, l'insouciance et la liberté ». Il est d'autant plus choqué qu'on puisse y soupçonner des intentions malsaines, à l'opposé de sa conception et de son œuvre.

Vous aurez à cœur, nous n'en doutons pas, de témoigner ouvertement qu'il n'y a aucune forme de censure de ce type édictée par lTunes, ce qui permettra à l'auteur et à son diffuseur de faire accepter la pochette par des distributeurs pusillanimes. Nous ne pouvons en effet supposer que vous instaurez une différence de traitement entre un producteur multinational, au poids économique décisif, et un petit producteur français qui cherche à diffuser des œuvres de création originales et sincères. Cela nous semblerait notamment contraire à la déontologie du métier et à la neutralité d'Internet.

Compte tenu des circonstances, vous comprendrez que nous rendions cette lettre publique.

Confiants dans la suite que vous voudrez bien donner à cette affaire et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, messieurs, à l'expression de nos sentiments vigilants.

Jean-Claude Bologne Co-délégué de l'Observatoire Agnès Tricoire Co-déléguée de l'Observatoire Daniel Véron Co-délégué de l'Observatoire